

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/11/2011

Réception par le Prefet : 28/11/2011

Publication : 02/12/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-12-12-2

Séance du vendredi 25 novembre 2011

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011 AUPRES DES MUTUELLES DU PERSONNEL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du conseil Général n° CG-2010-4-1-4 du 8 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 des ressources humaines,
- VU la délibération du Conseil Général du 23 juin 2011 relative à la décision modificative n°1 - Exercice 2011,
- VU la délibération du Conseil Général du 14 octobre 2011 relative à la décision modificative n°2 - Exercice 2011,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-1-1-4 du 21 janvier 2011 relative à l'attribution pour l'année 2011 des subventions de fonctionnement à destination des mutuelles du personnel départemental,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-10-12-1 du 18 octobre 2011 relative à l'attribution supplémentaire pour l'année 2011 des subventions de fonctionnement à destination des mutuelles du personnel départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la nouvelle répartition des subventions aux mutuelles du personnel départemental telle que présentée dans l'annexe au rapport.

Les crédits seront prélevés au programme J713, chapitre 65, nature 6574, fonctions 0201, 50, 51, 52 et 921 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté